



« PICTREL ET VOUS »

A la séance du 22 juin 2006 de la Commission
National de la Distribution, la direction de la
Distribution a présenté PICTREL pour généralisation
après les expérimentations réalisées à Lyon et à Tours.

L'outil PICTREL

Via les nouvelles technologies, les bons d'intervention papier sont remplacés par des bons d'intervention informatique. Au regard des expérimentations, les utilisateurs sont relativement satisfaits de cet outil qui continuera à progresser.

Cela étant, la vraie question ce n'est pas la mise en place d'un nouvel outil, aussi performant soit-il mais les conséquences de cet outil pour les agents, et en l'occurrence sur l'encadrement des groupes techniques clientèles.

Nouveau gain de productivité, pour qui ?

La direction reconnaît que la généralisation de l'outil PICTREL conduit à des gains de productivité substantielle. Pas seulement en coût papier mais également en effectif. Dans ce cadre, l'UFICT - CGT demande une meilleure répartition des gains de productivité en prenant en compte notamment la revalorisation des classifications de l'ensemble des agents de la filière, agents d'encadrement compris.

La direction nous propose de mettre en place un groupe de travail pour redéfinir les classifications des agents de cette filière. Merci aux agents de Lyon (expérimental PICTREL) qui à plus de 95 % ont signé une pétition pour une meilleure reconnaissance des qualifications et qui nous permettent de mieux approfondir cette revendication.

Quid du devenir des encadrements techniques clientèles

Au regard du dossier présenté nationalement par la direction, PICTREL doit accentuer le management à distance. Dans le même temps, les directions exigent que les agents

d'exécution continuent à prendre leur activité au siège de leur structure d'appartenance.

Cela revient à dire que c'est l'encadrement qui va s'éloigner des sites de proximité (au niveau des centres ou régions).

Cela risque de conduire à de nouvelles mobilités et à des reconversions multiples.

L'UFICT - CGT revendique le maintien des emplois de proximité pour les encadrants technique clientèle dans le cadre d'une structure pérenne qui maintienne l'ensemble des activités techniques clientèle.

La communication électronique, téléphonique ne peut remplacer le geste au quotidien de l'encadrement :

- l'organisation du service
- les absences de dernière minute
- les questions de sécurité
- la politique véhicule.

L'UFICT - CGT est intervenue sur :

- la validité juridique des BI électroniques lors d'incident, d'enquête,
- les liens pour les agents PI prenant l'astreinte entre les différents responsables de portefeuilles.

La CFE -CGC a émis un avis positif sur ce dossier.

L'UFICT - CGT a émis un avis négatif et le maintiendra tant que les classifications de l'encadrement et la pérennisation des structures de proximité ne seront pas acquises.